

**RÉHABILITATION DES OUVRAGES PORTUAIRES
ET AMÉNAGEMENT DES PORTS EN RÉGIE
INDIVIDUALISATION D'OPÉRATIONS**

**Quatrième commission :
Infrastructures, Numérique, Mobilité et
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE
du 24 mars 2023**

**DELIBERATION
N° 2023-03-24-71**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime à La Rochelle, le 24 mars 2023 à 12h00, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant la délibération n° 403 de l'Assemblée Départementale du 21 décembre 2017 relative à la reprise de la gestion des ports par le Département à l'issue des contrats de concession,

Considérant que, par délibération n° 408 du 18 juin 2018, l'Assemblée Départementale a décidé de voter une Autorisation de Programme de 1,5 M€ pour mettre en œuvre un programme de réhabilitation et de mise aux normes des ports gérés en direct par le Département,

Considérant que, par délibération n° 402 du 19 décembre 2019, l'Assemblée Départementale a décidé de porter cette Autorisation de Programme à 16,5 M€,

Considérant que, par délibération n° 135 du 21 octobre 2022, l'Assemblée Départementale a décidé de porter cette Autorisation de Programme à 20 M€,

Considérant que, par délibération n° 404 du 15 décembre 2022, l'Assemblée Départementale a décidé de voter une nouvelle Autorisation de Programme de 36 M€,

Considérant l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 6 mars 2023,

DECIDE :

1°) d'individualiser les opérations suivantes sur l'Autorisation de Programme du budget annexe des ports départementaux (AP 2023-1-PPI TRAVAUX PORTUAIRES) relative aux travaux sur les ports départementaux non concédés :

Opération	Affectation de l'AP 2023-1 sur le B17 en €	Individualisation de la subvention de l'AP 2023-2 du Budget Principal en €
Port de Marans - aménagement du terre-plein (phase étude)	200 000	200 000
Port du Douhet - réfection des ouvrages du port (phase étude)	500 000	500 000

Port du Château-d'Oléron - réfection des appontements du secteur du Paté phase 2 (étude et travaux)	1 000 000	1 000 000
Port de Saint-Martin-de-Ré - réfection de l'écluse (phase étude)	300 000	300 000
Port de l'île d'Aix - aménagement d'une gare maritime (phase étude)	300 000	300 000
Port de Fouras la Fumée - Aménagement d'une gare maritime (phase étude)	300 000	300 000
Port de Saint-Trojan - reprise du quai Coulon (phase étude)	300 000	300 000
Port du Château-d'Oléron - création capitainerie/sanitaires (phase étude)	200 000	200 000
Port de la Perrotine - aménagements portuaires (phase étude)	300 000	300 000
Port de Charron - Aménagement d'une aire de carénage au port de Corps de Garde (travaux)	1 500 000	1 500 000
Port du Plomb - Aménagement des bâtiments et parking (étude et travaux)	500 000	500 000
Port de la Baudissière - Aménagement des berges et appontements (étude)	500 000	500 000
TOTAL	5 900 000	5 900 000

2°) d'individualiser les opérations suivantes sur l'Autorisation de Programme du Budget Principal (AP 2019-2 – SUBV B17 TRAVAUX PORTS), au profit du budget annexe des ports départementaux :

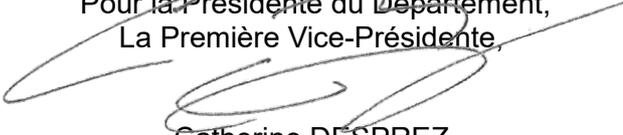
Opération	Affectation de l'AP 2019-3 du B17 en €	Individualisation de la subvention de l'AP 2019-2 du Budget Principal en €
Perrotine travaux urgence	1 000 000	1 000 000

3°) pour le Budget Principal et pour l'ensemble des subventions, d'autoriser le versement, dès le lancement des opérations, les acomptes de subvention à hauteur de 90 %, soit la somme totale de 6 210 000 €, au budget annexe des ports non concédés et le solde en une ou plusieurs fois sur présentation d'un état des dépenses réalisées,

4°) d'autoriser sa Présidente à prendre en compte, à titre dérogatoire, les travaux déjà engagés pour le versement des subventions précitées.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,


Catherine DESPREZ